



CSAL FS du 23 octobre 2025

Déclaration liminaire des élu·es CGT

Le 20 octobre, en commission des Finances de l'Assemblée nationale, l'extrême centre et l'extrême droite ont voté contre la taxe Zucman qui proposait de taxer à 2 % les patrimoines supérieurs à 100 millions d'euros.

2 % , c'est deux sous, c'est pas cher. Celles et ceux qui prétendent défendre la France qui se lèvent tôt et qui stigmatisent une partie de la population au motif de ses origines confirment ainsi leur allégeance aux intérêts des privilégiés au détriment de la justice fiscale et de l'intérêt général.

Budget

Pour rappel, le patrimoine des 500 premières fortunes du classement de *Challenges* est passé de 200 milliards en 2010 à 1 200 milliards aujourd'hui. C'est six fois plus, alors qu'à l'évidence cela n'a pas été le cas pour les salaires et le patrimoine moyen des Français, ni pour le produit intérieur brut (PIB) de la France.

En 1996, au début du classement de *Challenges*, les 500 plus grandes fortunes possédaient une richesse équivalente à 6 % du PIB de la France. Aujourd'hui c'est 42 % !

Bien qu'illégitime, la Macronie persiste encore et toujours pour imposer au monde du travail une purge budgétaire draconienne.

Le projet de loi des Finances et celui du financement de la sécurité sociale sont une copie du plan Bayrou constitutifs d'un musée des horreurs.

Les classes sociales les plus riches sont épargnées quand les systèmes solidaires de protection sociale, les services publics, les trois versants de la fonction publique seraient amputés de plusieurs dizaines de milliards d'euros de crédits. 550 emplois à nouveau supprimés à la DGFIP sur les 3000 destructions d'emplois programmés par Bayrou et Lecornu 1 et 2.

C'est une déclaration de guerre sociale contre l'ensemble du monde du travail, la jeunesse, les retraité·es, les privé·es d'emploi, les personnes malades, âgées ou encore en situation de handicap et encore et toujours contre l'administration des Finances publiques dans son rôle de service public , économique et financiers, Moins d'état social = moins d'agent·es aux Finances publiques.

Retraite

Dans ce contexte, la CGT Finances publiques 13 affirme clairement que la suspension de la réforme des retraites n'est qu'un décalage et qu'il faudra aller chercher son abrogation par les mobilisations et les luttes.

En conséquence, la CGT ne fera pas le service après vente de cette posture politique dilatoire pour aller chercher autre chose que la défense de la retraite par répartition interprofessionnelle et intergénérationnelle et le maintien et de l'amélioration du régime des pensions pour les agent·es de l'État.

Protection sociale complémentaire

Dans ce même contexte, la CGT Finances publiques 13 affirme que la marchandisation de la protection sociale complémentaire poursuit 2 objectifs :

- Le premier, c'est de transférer des cotisations où chacun contribue selon ses moyens et chacun reçoit en fonction de ses besoins – nous fêtons les 80 ans de la sécurité sociale- vers une couverture assurantielle individuelle pour laquelle le patronat ne sera pas mis à contribution mais seulement les travailleuses et les travailleurs, lesquels verront forcément augmenter le montant de leurs primes d'assurances.

- Le second, c'est de permettre aux coquins et aux malins de s'emparer de la manne mutualiste au profit d'actionnaires d'assurances mercantiles dont l'objet n'est pas l'économie sociale et solidaire mais la rémunération des fonds de pensions canadiens ou encore de fonds souverains singapouriens grâce à un système qui rend captifs les dizaines de milliers d'agent·es du ministère pour six années.

Vous avez pu le constater, la CGT Finances publiques 13 ne s'est pas substituée à l'administration ,défaillante, dans l'information des agent·es concernant la PSC. Pour la CGT, hors de question de se livrer à un service après-vente auprès des agent·es pour supplanter les assureurs Alan ou GMF qui n'ont jamais eu l'intention d'avoir des correspondants locaux. Même quand les chefs de service organisent sur demande in situ ce type d'intervention. On ne fait pas des ronds dans la nasse.

Dénoncer l'accord

C'est pourquoi les organisations CGT de Bercy et notre Fédération CGT des Finances portent aujourd'hui la volonté de dénoncer l'accord PSC dans notre champ ministériel mais aussi Fonction Publique. C'est la condition nécessaire pour un engagement sur le long terme afin de faire avancer le droit de tous les agents afin d'obtenir la meilleure couverture sociale possible et une participation plus importante (tant en santé qu'en prévoyance) de l'employeur.

Pour la CGT, les agent·es attendent autre chose que de se faire plumer par des start-ups spéculatives. !

Concernant le CSAL FS de ce jour, les élu·es CGT Finances publiques 13 souhaitent revenir sur plusieurs enjeux qui concernent directement les conditions de travail et la santé au travail, lesquels enjeux ne sauraient disparaître dans la logique de buzz d'une durée de vie limitée, d'une FS à l'autre. Le travail, c'est 1607 heures par an, aussi pendant cette réunion.

Discrimination / sexisme / management inapproprié ou toxique

Dans l'enquête sur les discriminations réalisée par la CGT Finances publiques (3000 réponses tout âge et tout grade), nous constatons :

49 % des agents sondés déclarent avoir déjà été victimes de discrimination à la DGFIP

- Les 3 premiers critères sont :
- Sexe/genre
- Handicap / et santé
- Origines

42 % des agents sondés déclarent avoir été témoins d'une discrimination

- Les 3 premiers critères sont :
- Origines
- Sexe/genre
- Apparence physique

Pour la CGT, la lutte contre les discriminations et pour l'égalité professionnelle participe de la dignité au travail.

A l'heure où l'extrême droite s'internationalise et pavane sur nombre de médias, les principales discriminations portent sur le sexe et le genre d'une part et sur les origines d'autre part. La CGT combattrait sans relâche les idées nauséabondes que véhiculent les racistes et autres masculinistes.

Management pathogène

Oui nous avons soutenu les formations MUSE. Mais ça ne suffit pas. Demeure la réalité des rapports sociaux au travail -au sein desquels ceux de genre- dans un cadre hiérarchique et managérial propice aux abus de fonction quand l'autorité devient autoritarisme. Quand certains responsables oublient que nous sommes toutes et tous agent·es de l'administration et non leurs petites « gens ».

Show me a hero...

Aussi nous disons ici que la vertu du choix dans l'attribution de postes d'encadrement entraîne de facto une position de redevable par rapport à l'autorité décisionnaire, position qui met à mal les relations au sein des services. Chacune et chacun devant démontrer qu'il/elle est bien à sa place, au détriment des relations de confiance qui sont fondamentales pour que les relations professionnelles demeurent respectueuses des personnes dans l'accomplissement des missions.

Nous avons de plus en plus de signaux d'alerte, y compris dans les relations entre chef de service et adjoints mais aussi de comportements inappropriés qui sont dommageables à l'accomplissement des missions mais aussi pour les collègues qui voient leur état de santé se dégrader.

Ce n'est pas acceptable, c'est inacceptable.

Management – courbe du deuil - suicides

Pour la CGT, il est clair que la matrice managériale de la DGFIP, basée sur la courbe du deuil, au-delà des comportements inadmissibles de certains, produit aussi des comportements potentiellement pathogènes pour les agent·es.

Depuis l'annonce en juin 2025 d'un taux de suicide à la DGFIP 2 fois supérieur à la moyenne nationale (9 suicides en 2024 et déjà 19 en 2025 auxquels s'ajoutent 17 TS), nous n'avons eu aucune communication de la DG à minima sur l'abandon de la courbe du deuil dans sa doctrine managériale. La DG persiste et signe, malgré l'interpellation de Madame la Directrice Générale lors de sa venue en 2024 à la Drfip 13 et des publications documentées de la CGT en forme d'alerte et de mise en garde. Nous avons eu récemment la confirmation d'une Formation Spécialisée de réseau exceptionnelle sur ce point le 30 octobre.

La CGT Finances Publiques 13 rappelle la définition du harcèlement moral institutionnel tel que défini par le ministère du Travail après la condamnation de Orange/France Telecom en considérant qu'un grand nombre de similitudes existaient et que le refus persistant de l'administration de prendre en compte les conséquences des réorganisations étaient en contradiction avec les préconisations du ministère du Travail (la prévention primaire des causes organisationnelles étant le premier des leviers collectifs).

Comment faire toujours plus (indicateurs transformés en objectifs) ou mieux (comment?) avec moins d'agent·es quand le cadre du travail prescrit méconnaît le travail réel et son évolution ?

Le SIP Prado mis à l'amende

A titre d'exemple le SIP Prado, c'est à dire celui des 1^{er}, 5ème, 6ème, 7ème, 8ème, 9ème, 10ème ards de Marseille où les agent·es à l'accueil subissent des contraintes permanentes de planning du fait de l'insuffisance de ce que la DG appelle désormais la force de travail, c'est-à-dire du manque d'effectifs. (Pour rappel 25 agents dont 3 A lors de la fusion des accueils Borde et Prado) à l'heure actuelle 16. Pour la campagne des avis semaine 37 : 1424 usagers reçus. Semaine 38 : 1620 et semaine 39 : 1712.

A certaines de ces périodes, seulement 5 guichets étaient ouverts.

Quand nous en sommes au café, les agents du SIP prennent leur pause déjeuner après 13h, parfois 13h15 ou 20 voire mangent sur le pouce avant une nouvelle vacation, RdV téléphonique par exemple. Pourtant *la note locale du 8/03/2025 précise très explicitement que les doubles vacations ne sont pas souhaitables*. Pour mémoire la pause déjeuner ne peut être inférieure à 45 minutes !

Vous aviez même indiqué qu'il fallait être « pragmatique ». Même le pragmatisme semble inapproprié pour tenter de rapprocher le travail prescrit du travail réel. Cela signifie que les conditions de travail continuent de se dégrader à l'accueil du SIP Prado mais aussi à la TA 13 où des collègues sont en conflit de valeur entre ce qui devrait être fait et ce qu'il leur est demandé de faire.

Rappelons ici que le fait que la trésorerie Amendes ne reçoive pas le public est un scandale qui entraîne des charges supplémentaires pour le SIP Prado tandis que les agents·es ne bénéficient pas de dispositifs de protection adéquats.

Depuis quand une administration comme la Drfip 13 a-t-elle le droit de sélectionner les usagers qu'elle entend recevoir et ceux qu'elle ne souhaite pas ? Depuis que vous avez décidé la fermeture de l'accueil généraliste à la TA 13, ce qui constitue une rupture dans l'égalité de traitement du service public.

Les agent·es du SIP doivent prendre sur leur temps de vacation à l'accueil pour tenter de désamorcer des situations conflictuelles à l'entrée, au plsu, au guichet et se retrouvent exposés à des violences verbales ou comportementales. Attendez-vous que le pire s'y produise ?

Tandis qu'à la TA 13 c'est l'emprise des vacations téléphoniques qui phagocyte le quotidien des agent·es pour un taux de décrochés toujours marginal eu égard au nombre d'appels quotidiens. Et quand le téléphone rouge est actionné entre le SIP et la TA 13, un RdV n'est possible qu'à 45 jours.

Ste Anne

Concernant le déménagement des services de Ste Anne sur le 22 rue Borde, nous sommes entre la phase 3 et 4 des GT et ce n'est que hier qu'un RdV a été fixé pour une restitution aux GT organisés d'une part pour le CDIF et d'autre part pour le SPF.

-Les participants aux 2 GT précédents n'ont reçu aucun compte rendu.

-Les surfaces disponibles et plans de projets ont été demandés à chaque GT : aucune réponse n'a été donnée par la Drfip 13.

-Aucune réponse non plus concernant l'accueil du public pour les deux services. Les agents sont en attente de propositions de la Drfip 13.

Emplacement des archives : pour rappel il s'agit d'archives vivantes souvent consultées par les agents. Il semblerait que le SPF les conserve à demeure dans le service, mais au sous-sol pour le cadastre. Refus de discussion sur ce point en GT ni calcul de la volumétrie des archives du CDIF.

- Quelle solution pour les archives ? Ce point doit impérativement être discuté avec les agents : on parle de documentation à laquelle les services doivent se référer régulièrement.

Il est utile de rappeler que la documentation cadastrale (mise à jour, conservation, diffusion) est une des missions du CDIF.

- la DRFIP doit fournir des plans ainsi que les surfaces disponibles. Où est passée la promesse de réflexion collective de Mme Brigant ?

-la direction a annoncé au GT du SPF que le 2e étage recevra les agents avant la réalisation des travaux nécessaires en 06/26.

Quel intérêt pour l'administration d'installer les agents au 2ème étage en pleine période de travaux à cet étage ? C'est ce que posent comme question les agents concernés rencontrés le 21/10 en HMI. Mais ils donnent aussi leur réponse : ils ne veulent pas travailler dans le bruit et exigent la fin des travaux pour intégrer les locaux situés au 2ème étage du 22 Borde.

- Enfin, la circulaire Borne n'est pas le souci des agents, le principal pour eux est la qualité de vie au travail et d'être installés en tenant compte de l'organisation du travail.

Si la DRFIP doit prendre en compte cette circulaire, alors ce doit être fait globalement sur l'ensemble des bâtiments et pas par services. Les services qui doivent conserver encore beaucoup d'archives ne peuvent pas se retrouver pénalisés par rapport à d'autres où tout est dématérialisé.

- Pour rappel un rapport de l'ISST rappelle un certain nombre de mises en œuvre, notamment pour le stockage et le déplacement du matériel des géomètres.

- La fréquentation du guichet n'est pas de même nature entre le CDIF et le SPF : les agents s'inquiètent du dispositif d'accueil et de son organisation.

Enfin, dans la profession, nous avons tous en tête ce film de Francis Veber avec des personnages qui répondent au nom de Pierre Brochant, François Pignon, Juste Leblanc ou encore notre préféré, Lucien Cheval. (parce qu'il est supportable de l'OM).

Organiser un secrétariat FS le 25 septembre sans piper mot au secrétaire élu du personnel du déménagement du SGC d'Arles et de la Trésorerie d'Arles établissements hospitaliers dans les locaux du SIP d'Arles pour l'annoncer quelques jours plus tard aux agents, c'est ne pas avoir bien compris le rôle de chacun. Sauf qu'en sa qualité de secrétaire de la FS élu par les élus du personnel, notre camarade n'est pas certain d'avoir été un François Pignon, mais le pôle PPR a été à plusieurs ce que ne fut qu'un seul Pierre Brochant.

En toute chose considérer la fin.